

F I L E D	FEDERAL COURT COUR FÉDÉRALE	D É P O S É
	12/15/2023	
Justin De_Sousa		
Montréal, QC		1

FORMULE 301 Règle 301

**Avis de demande**  
**(Demande de contrôle judiciaire — formule 66)**  
*(Sceau de la Cour)*



NICOLE CHARBONNEAU (DEMANDEUR)

et

PROCUREUR GENERAL DU CANADA (DÉFENDEUR)

**Avis de demande**

AU DÉFENDEUR:

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS par le demandeur. La réparation demandée par celui-ci est exposée ci-après.

LA PRÉSENTE DEMANDE sera entendue par la Cour aux date, heure et lieu fixés par l'administrateur judiciaire. À moins que la Cour n'en ordonne autrement, le lieu de l'audience sera celui choisi par le demandeur. Celui-ci demande que l'audience soit tenue à *Montréal au 30, rue McGill H2Y 3Z7*.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA DEMANDE, être avisé de toute procédure engagée dans le cadre de la demande ou recevoir signification de tout document visé dans la demande, vous-même ou un avocat vous représentant devez déposer un avis de comparution établi selon la formule 305 des [Règles des Cours fédérales](#) et le signifier à l'avocat du demandeur ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un avocat, au demandeur lui-même, **DANS LES DIX JOURS** suivant la date à laquelle le présent avis de demande vous est signifié.

Des exemplaires des [Règles des Cours fédérales](#) ainsi que les renseignements concernant les bureaux locaux de la Cour et autres renseignements utiles peuvent être obtenus, sur demande, de l'administrateur de la Cour, à Ottawa (n° de téléphone : 613-992-4238), ou à tout bureau local.



SI VOUS NE CONTESTEZ PAS LA DEMANDE, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE RENDU  
EN VOTRE ABSENCE SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRE AVIS.

(13 décembre 2023)

12/15/2023

Délivré par : (Fonctionnaire du greffe)

Adresse du bureau local :

30 , rue McGill

Montréal (Québec)

H2Y 3Z7

DESTINATAIRES :

Nicole Charbonneau

1816 de Cadillac

Montréal (Québec)

H1N 2T3

cellulaire: 514 607-7057

Signature: 



## **COUR FÉDÉRALE**

**ENTRE:**

**NICOLE CHARBONNEAU (DEMANDEUR)**

et

**PROCUREUR GENERAL DU CANADA (DÉFENDEUR)**

### **Demande**

La présente est une demande de contrôle judiciaire concernant : le refus pour la Prestation canadienne de la relance économique (PCU) par l'Agence du revenu du Canada.

#### **Les faits**

J'ai reçu le 23 novembre 2023 une décision de l'agence du revenu du Canada qui disait: que concernant ma demande datée du 2 novembre 2023 pour un deuxième examen de ma demande de prestation canadienne d'urgence (PCU) il on déterminé que je n'étais pas admissible, pour les raisons suivantes :

- Vous n'avez pas gagné au moins 5000\$ (avant impôts ) de revenus d'emploi et/ou de travail indépendant en 2019, ou au cours des 12 mois avant la date de votre première demande.

- Vous n'avez pas cessé de travailler ou vos heures de travail n'ont pas été réduites en raison de la COVID-19.

Pour temps les critère d'admissibilité était les suivent: Vous avez gagné au moins 5000\$ (avant impôts) au cours des 12 derniers mois ou en 2019, grâce à l'une ou plusieurs des sources suivante:

- Revenus d'emploi
- Revenus d'un travail indépendant
- Prestations provinciaux ou fédérales liées aux congé de maternité ou parental

- Vous n'avez pas quitté votre emploi de façon volontaire.

- Vous habitez au canada et avez 15 ans ou plus



**L'objet de la demande est le suivant :**

Annulation de la dette pour la (PCU) numéro de référence : C0063961281-001-45

**Les motifs de la demande:**

*Les motifs de la demande sont les suivants: Je suis travailleur autonome, et en 2019 j'ai déclaré 6 684\$ en recyclage de métaux avant impôt.*

*Et je n'ai pas quitté mon emploi de façon volontaire.*

*J'ai commencé à recevoir la PCU le 14 avril 2020 jusqu'au 9 sept 2020 pour un montant total de 14 000\$.*

*Ensuite j'ai commencé à recevoir la PCRE du 18 novembre 2020 au 5 janvier 2021 (juste avant mon anniversaire) pour un montant total de 5 000\$.*

*Et en février 2021 j'ai commencé à recevoir ma pension de vieillesse car j'étais éligible puisque j'ai eu 65 ans le 16 Janvier 2021 et j'ai donc pris ma retraite.*

**Les documents à l'appui de la demande :**

*Les documents ci-après sont présentés à l'appui de la demande:*

- Avis de cotisation 2019*
- Lettre de l'Agence du revenu du Canada date du 23 novembre 2023*

Le demandeur demande à L'Agence du revenu du Canada de lui faire parvenir et d'envoyer au greffe une copie certifiée des documents ci-après qui ne sont pas en sa possession, mais qui sont en la possession de l'office fédéral :

- impôts 2019*
- sommaire impôts 2019*

JE CERTIFIE que le document ci-dessus est une copie conforme à l'original déposé à / émis par la Cour le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 12/15/2023 \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

13 décembre 2023

Daté ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 12/15/2023 \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

Nicole Charbonneau  
1816 De Cadillac Montréal, Québec H1N 2T3

[charbonneumn@videotron.ca](mailto:charbonneumn@videotron.ca)

514 607-7057

Signature: 